

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 janvier 2022

L'an deux mil vingt deux, le 6 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaient présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLEMENT, Annick BIGUET, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Etaient absents : Mme Viviane BOIREAU, Armelle HATRY-CHATELAIN

Pouvoirs : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN pour Mme Alison McDONAGH

Est désigné secrétaire de séance : Mme Alison McDONAGH

Date de convocation : 21 décembre 2021	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 21 décembre 2021	
	- en exercice : 11
	- présents : 09
	- votants : 10

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2021.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la Grange du Paradis : après accord des subventions, décision du Conseil
2. Réfection de la façade de l'église : devis de l'entreprise Top Renov
3. Choix des assurances communales : information au Conseil
4. Demande de subvention pour voyage scolaire
5. Demande d'achat d'une partie de voie communale à la Brunetière
6. Révision des tarifs communaux
7. Mise en place du processus de reprise de concessions au cimetière

Questions diverses :

- Camion benne
- Courrier de Mme Vivion
- Mme Mathieu : anniversaire pour ses 102 ans
- Voirie
- logement

DELIBERATION 2022-01 : Mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la Grange du Paradis : après accord des subventions, décision du Conseil

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil présents, l'estimatif de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la Grange du Paradis fait par l' A.C.T.P. de St Julien L'Ars pour un montant de 144 836.44€ HT, soit 173 803.72€ TTC.

Il est rappelé le plan de financement avec les subventions accordées :

↳ Subvention Etat - DSIL	76 762.00 €
↳ Subvention Conseil Départemental – Activ 4	24 107.00 €
↳ Subvention CCVG – fonds d'aide aux communes	15 000.00 €
↳ commune	28 967.44 €
Montant total des travaux HT	144 836.44 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de mutualisation auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a été effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De donner** suite au projet de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la Grange du Paradis

DELIBERATION 2022-02 : Réfection de la façade de l'église : devis de l'entreprise Top Renov

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des devis reçus en mairie de l'entreprise Top Renov – 86400 Savigné - concernant les travaux de façade de l'église.

Il s'agit du devis de la façade sur une surface de 130m² pour un montant de 10 765.34€ HT soit 12 884.34€ TTC ; et la partie haute au niveau de la couverture de la tête de mur pour un montant de 4 015.00€ HT soit 4 818.00€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que ces devis sont en remplacement de celui de l'entreprise EIRL Bris (signé en 2018) qui n'a pas respecté son devis, ne souhaitant plus réaliser les travaux.

Par ailleurs, des subventions ont été accordées à l'époque.

Monsieur le Maire précise qu'en 2018 les travaux en façade étaient moins conséquents car d'autres chantiers de rénovation étaient prévus à l'église. Des priorités avaient donc été faites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter** les 2 devis pour un montant global de 14 780.34€ HT soit 17 702.34€ TTC

DELIBERATION 2022-03 : Choix des assurances communales : information au Conseil

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les propositions d'assurances communales de 4 sociétés. Il s'agit de:

- Groupama : 5 696.49€
- MMA : 6 929.86€
- Mutuelle de Poitiers : 6 703.00€
- SMACL : 4 859.83€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** la proposition de la SMACL pour un montant annuel de 4 859.83€

DELIBERATION 2022-04 : Demande de subvention pour voyage scolaire

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme Pouchan-Lahore pour une demande de subvention concernant le voyage scolaire de sa fille en Espagne.

Le voyage se déroulera du 6 au 15 mai. Un document attestant la part des familles est joint au courrier et s'élève à 200€

Il est rappelé que le Conseil Municipal peut accorder une subvention à hauteur de 150€ par enfant et par an dans le cadre des voyages scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'allouer** une subvention de 150€ à Mme POUCHAIN-LAHOIRE pour le voyage de sa fille.

**DELIBERATION 2022-05 : Demande d'achat d'une partie de voie communale
à la Brunetière**

Monsieur le Maire présente la demande de M. Laurent CLEMENT pour l'achat d'une partie de voie communale à la Brunetière.

Il s'agit de la partie se situant entre sa maison et son jardin, d'une superficie d'environ 81 m².

Cette partie de voie communale est une impasse qui se finie chez M. Clément.

Il est rappelé que pour toute vente-achat de voie communale, une enquête publique doit être effectuée par un commissaire enquêteur agréé dont le coût reste à la charge de la commune.

Il est convenu que M. Clément supporte les frais de géomètre et de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De vendre** la partie de la voie communale pour un montant de 1€/m²
- **De rappeler** que les frais du géomètre et du notaire sont à la charge de l'acheteur

DELIBERATION 2022-06 : Révision des tarifs communaux

Monsieur le Maire rappelle, aux membres du Conseil présents, les tarifs communaux pratiqués pour l'année 2021.

Il est demandé de les réviser chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer** les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

Objet	Tarif 2022
Location grande salle polyvalente	
Commune	170€ le week end 90€ la journée
Hors commune	220€ le week end 120€ la journée
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité et gaz	Aux tarifs en vigueur
électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
Location petite salle polyvalente	
Commune	100€ le week end 60€ la journée sans la cuisine 80€ la journée avec la cuisine
Hors commune	150€ le week end 80€ la journée sans la cuisine 100€ la journée avec la cuisine
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité et gaz	Aux tarifs en vigueur
électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
Ensemble des salles polyvalentes	

Commune	200€ le week end
Hors commune	250€ le week end
Forfait ménage	50€
Association communale	Gratuit
Consommation électricité et gaz	Aux tarifs en vigueur
électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
Location salle des associations	(uniquement pour les habitants de la commune)
Commune	100€ le week end
	80€ la journée
Consommation électricité et gaz	Aux tarifs en vigueur
électricité	0.137€ le kWh
Gaz	0.07€ le kWh
Cimetière	
Concession (50 ans)	150€
Cave urne (50 ans)	250€
Assainissement	
taxe part fixe	30€
taxe part variable	1€/m ³ d'eau usée
raccordement	500€
Photocopies A4-A3	
Noir et blanc	0.30€
Couleur	0.30€

DELIBERATION 2022-07 : Mise en place du processus de reprise de concessions au cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'en septembre 2014, il a été dressé un procès-verbal de constat d'abandon de certaines concessions dans le cimetière de Saint Martin L'Ars.

La procédure arrive à échéance, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à la reprise des concessions parmi les 55 identifiées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure est règlementée. Il convient, notamment, de créer un ossuaire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De demander** un devis et des informations complémentaires à différentes entreprises funéraires dans la cadre de cette procédure.

Questions diverses :

- Camion benne

Monsieur le Maire informe qu'un camion benne a été acheté chez Gaillard automobiles – 79800 La Mothe St Heray - pour un montant 9 833.33€ HT soit 11 800.00€ TTC avec les frais de dossier et de carte grise, soit un montant total de 10 186.76€ HT, 12 181.76.00 € TTC.

Il s'agit d'un Renault Master 2.5l dci 100 de 2005 avec 122 756 km.

Monsieur le Maire informe que l'assurance de la commune la Maïf a remboursé en 2021, le camion volé à hauteur de 2 960.00€ franchise déduite.

- Courrier de Mme Vivion

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de Mme Renée Vivion concernant le prêt gracieux de la salle polyvalente. Elle fait part également, du montant des donations transmis à la ligue contre le cancer soit 1 216.00€.

- Mme Mathieu : anniversaire pour ses 102 ans

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Mme Hélène Mathieu a eu 102 ans le 5 janvier. Laurent Clément et lui-même ont rendu une petite visite et offert des chocolats.

- Voirie

L'entreprise STPR doit revenir à la demande de la commission voirie suivant les travaux effectués au lieu-dit Fontaine et rue de la Croix.

- Logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement 8 rue du lavoir sera vacant à compter du 24 février 2022.

Fin de la séance : 22h30